

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Un-referendum-pour-abolir-les-armes-nucleaires>

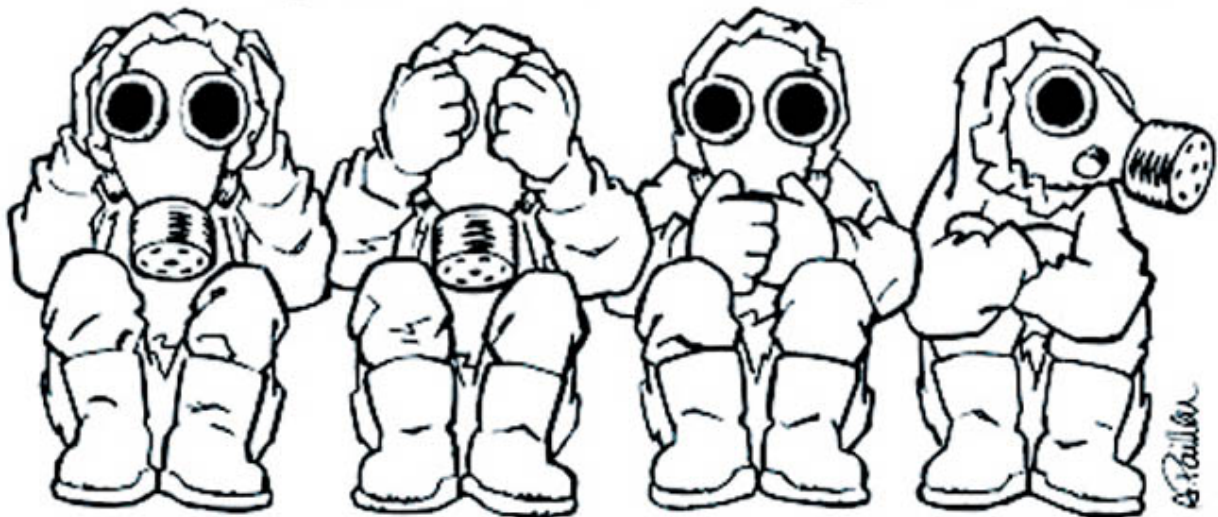
Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°78 > **Un référendum pour abolir les armes nucléaires**

**18 janvier 2019**

## **Un référendum pour abolir les armes nucléaires**

**Nous voulons un monde sans armes ni centrales nucléaires. Mais les neuf États nucléaires ont tous boycotté le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). La France, les États-Unis et le Royaume-Uni ont annoncé leur refus catégorique de le signer le jour même où 122 États non nucléaires l'adoptaient.**

# **Pour que survive la planète !**



**Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire**  
[www.acdn.net](http://www.acdn.net)

Dès lors, comment les forcer à désarmer ? Il est possible de contraindre le gouvernement français à en prendre l'initiative, par un référendum d'initiative parlementaire et citoyenne posant la question :

“Approuvez-vous que la France participe à l’abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l’ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d’interdiction et d’élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?”

Ce référendum peut avoir lieu à deux conditions. Premièrement, il doit faire l’objet d’une proposition de loi signée par un cinquième des parlementaires. Condition qui avait été remplie aux deux-tiers sous le précédent Parlement obtenant 126 signatures de députés et sénateurs en avril 2017, sur les 185 requises. Deuxièmement, il doit obtenir en 9 mois le soutien par voie électronique de 10% des électeurs inscrits. Cette condition est à portée de main : selon un sondage IFOP-ACDN de mai 2018, 82 % des Français de plus de 18 ans seraient prêts à apporter leur soutien à cette proposition de loi.

D’après le même sondage, 85 % des électeurs répondraient OUI à la question posée. Ainsi le peuple français pourra ouvrir la voie à un monde sans armes nucléaires et radioactives.

Chaque citoyen(ne) peut encourager les députés et sénateurs de sa circonscription ou son département à signer cette proposition de loi référendaire en la leur envoyant après l’avoir demandée à ACDN, 31 Rue du Cormier 17100 Saintes ou par Internet à [contact@acdn.net](mailto:contact@acdn.net)